Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le 01/06/2026
ID : 074-200011773-20260528-BC_2026_0052-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***
ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS
***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

OBJET :

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2026

N° BC_2026_0052

Séance du : 26 mai 2026

Convocation du : 19 mai 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 20

Président de séance : Antoine BLOUIN

Secrétaire de séance : Amine MEHDI

Membres présents :
Amine MEHDI, Denis SERVAGE, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Nicolas TEREINS, Antoine BLOUIN, Jean-Paul BOSLAND, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Christophe CALLAY

Excusés :
Cristian GUERET, Carole DARCY, Gabriel DOUBLET, Maxime GACONNET, Christophe BORREL, Jean COMBETTE, Patrick ANTOINE, Anne-Lise VOUTAY, Coralie FERNEX

***

Vu les articles L. 2121-15, L. 2121-29, L. 2131-2 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Conformément au CGCT, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'ARRÊTER le procès-verbal de la séance en date du 19 mai 2026 tel qu'annexé à la présente délibération.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 28/05/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Amine MEHDI
Date de signature : 29/05/2026
Qualité : Agglo - Secretaire Bureau Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le 01/06/2026
ID : 074-200011773-20260528-BC_2026_0052-DE

dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, [illegible] Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le 01/06/2026
ID : 074-200011773-20260528-BC_2026_0052-DE

Annemasse Agglo
Annemasse - Les Voirons Agglomération

BUREAU COMMUNAUTAIRE - PV COMPLET

Direction de l'Immobilier, des Assurances et des Affaires Générales
Pôle des Assemblées
Suivi par Gabriel NGOM

Réunion du
Bureau Communautaire
du 19 mai 2026 à 09h00

Présents :
Gabriel DOUBLET, Antoine BLOUIN, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Patrick ANTOINE, Christophe CALLAY, Bernard BOCCARD, Cristian GUERET, Jean COMBETTE, Denis SERVAGE, Nicolas TEREINS, Denis MAIRE, Christophe BORREL, Jean-Paul BOSLAND, Anne-Lise VOUTAY, Amine MEHDI, Christine BURKI, Marion BARGES-DELATTRE, Carole DARCY

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE....3

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE....3

III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU....3

A) DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE....4

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MAI 2026....4

A) DIRECTION DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS....5

2 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS D'ANNEMASSE AGGLO AUPRÈS DES ASSOCIATIONS OU GROUPEMENTS AYANT UN LIEN AVEC LA CULTURE, LA JEUNESSE ET LE SCOLAIRE....5

A) DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE....6

3 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS D'ANNEMASSE AGGLO DANS LES STRUCTURES PARTENAIRES AYANT UN LIEN AVEC LA COHÉSION SOCIALE....6

4 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS D'ANNEMASSE AGGLO A L'ASDAA....7

A) DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE....9

5 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS D'ANNEMASSE AGGLO AUPRÈS DU RÉSEAU VÉLO ET MARCHE....9

A) DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCONOMIE....10

6 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À LA SCIC "LE TRUC"....10

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le 01/06/2026
ID : 074-200011773-20260528-BC_2026_0052-DE

7 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT D'ANNEMASSE AGGLO AUPRES DU RESEAU CIP RESACOOP.....11

8 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT D'ANNEMASSE AGGLO A LA COOPERATIVE CEINTURE VERTE DE HAUTE-SAVOIE.....12

A) DIRECTION DE L'HABITAT.....14

9 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'ANNEMASSE AGGLO AUPRES D'ORGANISMES EN CHARGE DU LOGEMENT.....14

IV. INFORMATIONS DIVERSES.....14

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le 01/06/2026
ID : 074-200011773-20260528-BC_2026_0052-DE

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le bureau communautaire nomme un secrétaire de séance parmi ses membres. Monsieur Antoine BLOUIN qui accepte la fonction, est désigné(e) secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2026

III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le 01/06/2026
ID : 074-200011773-20260528-BC_2026_0052-DE

A) DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MAI 2026

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Gilles RAVINET

Vu les articles L. 2121-15, L. 2121-29, L. 2131-2 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Conformément au CGCT, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'ARRÊTER le procès-verbal de la séance en date du 12 mai 2026 tel qu'annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le 01/06/2026
ID : 074-200011773-20260528-BC_2026_0052-DE

A) DIRECTION DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

2 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS D'ANNEMASSE AGGLO AUPRÈS DES ASSOCIATIONS OU GROUPEMENTS AYANT UN LIEN AVEC LA CULTURE, LA JEUNESSE ET LE SCOLAIRE

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Gilles RAVINET

Vu l'article R421-14 du Code de l'Éducation ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 avril 2025 n°CC_2026_0038 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du Président, et notamment le paragraphe B-2 de son annexe ;

Considérant que suite au renouvellement général du conseil communautaire, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants d'Annemasse Agglo au sein des associations ou groupements ayant un lien avec la Culture, la Jeunesse et le Scolaire ;

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE PROCÉDER à la désignation des représentants d'Annemasse Agglo pour siéger au sein des organismes comme suit :

Nom de la structure	Titulaires	Suppléants
Association nationale des écoles d'art territoriales des pratiques amateur (ANEAT)	Cécile EYRAUD, Directrice de l'EBAG	Sans objet
Association nationale des prépas publiques aux écoles supérieures d'art (APPEA)	Cécile EYRAUD, Directrice de l'EBAG	Sans objet
Collège Jacques Prévert (Gaillard)	Cristian GUÉRET	Sans objet
Collège Paul Langevin (Ville-la-Grand)	Christophe CALLAY	Sans objet
Collège Paul Emile Victor (Cranves-Sales)	Anne VINDEVOGEL	Sans objet
Collège Michel Servet (Annemasse)	Christophe BORREL	Sans objet
Collège Les Justes (Saint-Cergues)	Danielle COTTET	Sans objet
Collège de la Géline (Vétraz-Monthoux)	Anne-Lise VOUTAY-MERMET	Sans objet
Lycée Jean Monnet (Annemasse)	Christophe BORREL	Sans objet
Lycée des Glières (Annemasse)	Christophe BORREL	Sans objet

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le 01/06/2026
ID : 074-200011773-20260528-BC_2026_0052-DE

A) DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE

3 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS D'ANNEMASSE AGGLO DANS LES STRUCTURES PARTENAIRES AYANT UN LIEN AVEC LA COHÉSION SOCIALE

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Salima TRAORE

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 avril 2026 n°CC_2026_0038 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) B-2 de son annexe ;

Vu les statuts d'Annemasse Agglo et notamment ses compétences en matière de cohésion sociale,

Considérant que suite au renouvellement général des conseils municipaux et du conseil communautaire, il convient de désigner les représentants d'Annemasse Agglo au sein des instances de gouvernance des structures partenaires de la Direction de la Cohésion Sociale :

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE PROCÉDER à la désignation des représentants d'Annemasse Agglo auprès de ces structures comme suit :

Organismes	Missions	Titulaires	Suppléants
Hébergement/Précarité			
Association AURALYS (Aries, Bartavelles, Foyer du Léman)	Accompagnement des personnes en difficulté vers l'insertion sociale, professionnelle et la santé, avec des actions favorisant l'inclusion sociale.	1- Noélie BERNARD	1- Jean-Pascal MARTIN
Association ESCALE Accueil	Maison des Solidarités : gestionnaire de l'accueil collectif de l'accueil de jour (collations, douches, distribution courrier...)	1- Anissa HADDAD	Sans objet
Banque Alimentaire	Aide alimentaire sur le territoire	1- Férial DJAFFALI	Sans objet
Action sociale/Politique de la ville			
Association APRETO	Accompagnement des usagers de drogues, centre de soins,	1- Férial DJAFFALI	1- Jean COMBETTE

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le 01/06/2026
ID : 074-200011773-20260528-BC_2026_0052-DE

	prévention, réduction des risques et accompagnement social des personnes prostituées (service APPART 74)		
Association TRAIT D'UNION	Structure d'Insertion par l'Activité Economique (IAE) (insertion des publics éloignés de l'emploi par l'activité économique)	1- Marion BARGES-DELATTRE 2- Rosanna DULLAART	Sans objet
Centre de ressources et d'échanges pour le développement social et urbain Labocités	Espace d'informations, d'échanges et de qualification pour les acteurs de la politique de la ville	1- Mohamed EL IDRISSI	1 – Maxime GACONNET
Gérontologie/Handicap			
Association NOUS AUSSI	Gestionnaire de structures d'accueil (ESAT, IMP, IME …) pour personnes en situation de handicap	1- Carole DARCY	Sans objet
Association ESPACE HANDICAP	Association de loiirs, de formations multimédias et d'accompagnement de personnes handicapées motrices et/ou sensorielles	1- Carole DARCY	Sans objet
Association REGAARS (Réseau de Gérontologie Annemasse agglo et Arve et Salève)	Réseau de coordination gérontologique agissant sur le territoire de l'Agglomération	1- Anissa HADDAD	Sans objet

4 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS D'ANNEMASSE AGGLO A L'ASDAA

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Salima TRAORE

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 avril 2026 n°CC_2026_0038 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) B-2 de son annexe ;

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le 01/06/2026
ID : 074-200011773-20260528-BC_2026_0052-DE

Vu les statuts d'Annemasse Agglo et notamment ses compétences en matière de solidarités et d'appui aux politiques gérontologiques ;

Vu les statuts de l'Association de Soins à Domicile pour l'Agglomération Annemassienne ASDAA, gérant un Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSID) sur le territoire de l'Agglomération, et qui attribuent 3 postes de titulaires et 3 postes de suppléants à Annemasse-Agglo dans son Conseil d'Administration sur un total de 8 titulaires ;

Considérant que suite au renouvellement général des conseils municipaux et du conseil communautaire, il convient de désigner les représentants d'Annemasse Agglo au sein de cette association ;

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE PROCÉDER à la désignation des représentants d'Annemasse Agglo comme suit :

Titulaires	Suppléants
1- Antoine BLOUIN	1- Anissa HADDAD
2- Cristian GUERET	2- Férial DJAFFALI
3- Christiane CHAVANNE	3- Anne VINDEVOGEL

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le 01/06/2026
ID : 074-200011773-20260528-BC_2026_0052-DE

A) DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS D'ANNEMASSE AGGLO AUPRÈS DU RÉSEAU VÉLO ET MARCHE

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Gilles RAVINET

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 avril 2026 n°CC_2026_0038 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe B-2 de son annexe,

Vu les statuts d'Annemasse-Agglo et notamment ses compétences en matière de mobilité,

Vu les statuts de l'association Réseau Vélo et Marche dont les missions sont d'accompagner les collectivités et territoires dans leurs engagements en faveur de mobilités plus durables,

Considérant que suite au renouvellement général des conseils municipaux et du conseil communautaire, il convient de désigner de nouveaux représentants au sein de cette association,

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE PROCÉDER à la désignation des représentants titulaires et suppléants pour siéger au sein du Réseau Vélo et Marche comme suit :

NOM DE LA STRUCTURE	REPRÉSENTANT TITULAIRE	REPRÉSENTANT SUPPLÉANT
Réseau Vélo et Marche	Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI	Marion BARGES-DELATTRE

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le 01/06/2026
ID : 074-200011773-20260528-BC_2026_0052-DE

A) DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCONOMIE

6 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À LA SCIC "LE TRUC"

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Gilles RAVINET

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 avril 2026 n°CC_2026_0038 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-2 de son annexe,

Vu le Schéma directeur des déchets (2021–2030) et le Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA 2022–2028) d'Annemasse Agglomération,

Vu le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET 2020–2026) et la Feuille de route Économie Circulaire (2025–2027),

Vu la délibération du Bureau communautaire en date du 2 décembre 2025 apporuvant l'adhésion d'Annemasse Agglo à la SCIC « Le TRUC »,

La SCIC « Le TRUC » porte un projet de manufacture collaborative et de matériauthèque dédiée au réemploi des matériaux, visant à structurer une filière locale d'économie circulaire, d'innovation artisanale et de sensibilisation du public. Ce projet est en cohérence avec les objectifs poursuivis par Annemasse Agglo en matière de transition écologique, de réduction des déchets et de dynamisation du tissu économique local.

À l'issue de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé pour identifier un porteur de projet capable d'animer une manufacture collaborative sur le territoire, la SCIC « Le TRUC » a été retenue. Depuis cette sélection, Annemasse Agglo accompagne activement sa structuration, son installation et son démarrage opérationnel. Elle met par ailleurs à disposition du porteur de projet les locaux de GPDIS et de Claudius Vuargnoz à Cranves-Sales pour accélérer le développement de l'activité.

Une convention d'aide économique est approuvée lors du conseil communautaire du 26 novembre 2025 afin de formaliser le partenariat entre l'Agglomération et la SCIC. Cette convention encadre le soutien apporté par Annemasse Agglo, précise les objectifs attendus, les engagements réciproques ainsi que les modalités de suivi du projet. Elle complète les baux qui seront conclus pour accueillir la SCIC sur les différents sites mobilisés.

L'adhésion d'Annemasse Agglo à la SCIC « Le TRUC » s'inscrit dans la continuité logique du soutien apporté depuis l'origine du projet. Elle permet à l'agglomération de s'impliquer dans la gouvernance de la société en intégrant le collège « Collectivités », d'accompagner durablement le développement de cette structure innovante et de garantir que les orientations stratégiques restent cohérentes avec les objectifs d'intérêt général du territoire.

Ainsi, il convient de désigner le/la représentant de l'agglomération au sein du collège « Collectivités » de la SCIC.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le 01/06/2026
ID : 074-200011773-20260528-BC_2026_0052-DE

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE DESIGNER Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI comme représentante d'Annemasse Agglo au sein de la SCIC "Le TRUC" pour le collège « Collectivités »,

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents nécessaires à cette délibération,

7 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT D'ANNEMASSE AGGLO AUPRÈS DU RÉSEAU GIP RESACOOP

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) :

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 avril 2026 portant délégation du Conseil communautaire au profit du Bureau et notamment le paragraphe n°B-2 de son annexe,

La Région Rhône-Alpes a souhaité construire en 1994 une coopération des territoires et a donc initié RESACOOP (Réseau des Acteurs de la Coopération en Rhône-Alpes), avec pour objectifs de :

A) favoriser la structuration des acteurs de la coopération au développement,

B) favoriser les initiatives de coopération au développement encourageant l'implication de nouveaux acteurs (jeunes notamment) ou de nouveaux types d'acteurs,

C) renforcer les acteurs régionaux dans leur capacité d'actions en région et en partenariat, dans le cadre d'actions de développement au sud.

Dans le cadre de l'appui au développement des compétences, la Cité de la Solidarité Internationale (CSI) a développé son offre de services pour répondre au cahier des charges des centres de démultiplication RESACOOP. Depuis octobre 2013, une convention lie RESACOOP et Annemasse Agglo pour que la CSI soit le relais de RESACOOP sur le territoire, en tant que Centre de démultiplication (objectif : tout citoyen doit pouvoir trouver près de chez lui des ressources en information et en formation pour agir à l'international).

Par délibération du 22 octobre 2014, Annemasse-Agglo a adhéré au GIP (Groupement d'Intérêt Public) RESACOOP et participe donc à ses instances de décision (Assemblée Générale, 1 voix ; Conseil d'Administration, 1 voix).

Ainsi, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de ces instances.

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le 01/06/2026
ID : 074-200011773-20260528-BC_2026_0052-DE

A l'unanimité,

DECIDE :

DE DESIGNER les représentants d'Annemasse-Agglo au GIP RESACOOP comme suit :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
1. Gabriel DOUBLET	1 – Cristian GUERET

8 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT D'ANNEMASSE AGGLO A LA COOPERATIVE CEINTURE VERTE DE HAUTE-SAVOIE

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Gilles RAVINET

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 avril 2026 n°CC-2026-0038 mettant à jour les délégations de pouvoirs du Conseil au profit du Bureau et notamment le paragraphe n°B-2 de son annexe,

Vu la délibération du Bureau communautaire n°2024_0004 en date du 16 janvier 2024 approuvant la création de la SCIC,

La Ceinture Verte :

La SCIC Ceinture Verte est une Société coopérative d'intérêt collectif créée à l'échelle départementale.

L'objectif de la Ceinture Verte est d'apporter à la volonté politique territoriale une plateforme entrepreneuriale qui permette d'accélérer l'installation et la pérennisation de fermes de proximité en circuit-court, en intervenant à trois niveaux :

- l'identification et le portage financier du foncier,

- le financement d'un outil de production performant (aménagements de ces fonciers : bâtiment, tunnels, irrigation),

- l'accompagnement technico-économique des exploitants par des conseillers et des tuteurs de proximité.

Une SCIC « Ceinture Verte de Haute-Savoie » :

Pour la profession agricole, l'installation de maraîchers ne s'improvise pas. La SCIC permet de pallier le manque d'expérience sur la filière maraîchère et d'être rapidement opérationnel.

Elle répond à un besoin, notamment celui des agriculteurs hors cadre familial qui ont des difficultés d'accès à l'emprunt bancaire et au foncier. Elle offre aux candidats maraîchers formés notamment au sein des fermes tests, la possibilité de trouver des opportunités foncières et de sécuriser leurs parcours d'installations.

La SCIC dénommée « Ceinture Verte de Haute-Savoie » a pour objet social de contribuer au développement d'une filière agricole locale qui valorise la qualité des produits et les pratiques concourant à la transition écologique du territoire.
La SCIC Ceinture Verte de Haute-Savoie est un outil qui articule son intervention avec les autres structures et acteurs compétents en la matière, notamment sur les aspects de détection et de maîtrise du foncier agricole.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le 01/06/2026
ID : 074-200011773-20260528-BC_2026_0052-DE

En cela, elle s'inscrit dans une gestion collégiale et de confiance entre les acteurs publics et agricoles qu'ils soient représentés au sein de la SCIC Ceinture Verte de Haute-Savoie (Chambre d'agriculture, intercommunalités, Département, Groupe Ceinture Verte…) ou non. Ces convictions partagées sur le développement territorial agricole réunissent les différents acteurs pour former la SCIC. Le statut coopératif apparaît le mieux approprié pour la mise en place de ce projet novateur, en associant chacun à leur place respective et complémentaire dans ce projet collectif.

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE DESIGNER Denis SERVAGE représentant titulaire d'Annemasse Agglo pour siéger à l'Assemblée Générale des actionnaires et le cas échéant au Conseil d'administration.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le 01/06/2026
ID : 074-200011773-20260528-BC_2026_0052-DE

A) DIRECTION DE L'HABITAT

9 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'ANNEMASSE AGGLO AUPRES D'ORGANISMES EN CHARGE DU LOGEMENT

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Maud GALLET

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 avril 2026 n°CC_2026_0038 portant délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphes(s) B-2 de son annexe,

Vu les statuts d'Annemasse Agglo et notamment ses compétences obligatoires en matière d'équilibre social de l'habitat,

Considérant que suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient de désigner des représentants d'Annemasse Agglo auprès de structures en charge de l'habitat,

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE PROCÉDER à la désignation de représentants d'Annemasse Agglo auprès des structures en charge de l'habitat comme suit :

Organismes	titulaires	suppléants
SA HLM HALPADES	1- Patrick ANTOINE	Sans objet
SA HLM Mont-Blanc	1- Jean-Paul BOSLAND	Sans objet
SA HLM ERILIA	1- Carole DARCY	Sans objet
PLS ADIL 74	1- Jean-Paul BOSLAND	1 – Amine MEHDI
Commission locale d'amélioration de l'habitat	1- Jean-Paul BOSLAND	Sans objet
SOLIHA (ex ACT HABITAT)	1- Jean-Paul BOSLAND 2- Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI	Sans objet

IV. INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h43.

Le secrétaire de séance	Le président
Antoine BLOUIN	Gabriel DOUBLET

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le 01/06/2026
ID : 074-200011773-20260528-BC_2026_0052-DE